

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 16 mai 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Excusé représenté : Philippe PÉCASTAINGS a donné pouvoir à Jean Yves BUSSIRON.

Absente excusée : Delphine LESCOSTEREYRES.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : **Achat de kilomètres de la course La Passem 2022**

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de l'association LIGAMS qui l'informe du passage de la course « La Passem » sur la commune de GUICHE, le 2 juin 2022.

Cette course relais qui se tient tous les deux ans, à travers le territoire de Gascogne a pour objectif de faire vivre la « lenga nosta » (Notre langue : Occitan, Béarnais, Gascon). Elle est à la fois un symbole de la nécessité de transmission de la langue, un outil pour financer les initiatives en faveur de la langue, un lieu d'échange et de rencontre.

L'édition 2022 aura lieu du jeudi 2 juin au dimanche 5 juin.

Son départ sera donné à Saint-Martin-de-Seignanx, puis elle sillonnera ensuite le Bas Adour, les Landes, le Béarn et la Bigorre, sur plus de 600 kilomètres, sans interruption, pendant 4 jours et 3 nuits pour rallier la ville de Pau. A chaque kilomètre, les coureurs se transmettront le « Ligam » témoin symbolisant le lien. Le message contenu dans le témoin est tenu secret jusqu'à l'arrivée.

Dans chaque ville ou village traversé, chacun peut se mobiliser, élus locaux, associations sportives ou culturelles, groupes de musiciens ou chanteurs, en organisant une fête ou un rendez-vous culturel, en courant ou en achetant un kilomètre.

Le Maire propose de soutenir cette initiative par le biais d'une subvention correspondant à l'achat de kilomètres.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 300 € à l'association LIGAMS, correspondant à l'achat de 3 kilomètres de la course « la Passem ».

Fait et délibéré à GUICHE, le 19 mai 2022

Le Maire,



J. Bussiron
Jean Yves BUSSIRON